Prix de l'alimentation

l'Orateur, qui ne se rende pas parfaitement compte que l'application de toutes les recommandations de ce rapport provisoire n'influerait nullement sur le prix des produits alimentaires. Les seules personnes à être influencées seraient celles qui émargent au bien-être et dont le pouvoir d'achat se verrait considérablement accru.

On nous a demandé d'étudier les tendances des prix de l'alimentation, monsieur l'Orateur. Dans son rapport le comité n'a pas dit un mot du fait tout à fait évident que les salaires ont augmenté de 5 p. 100 au cours des 4 ou 5 dernières années et qu'ils augmenteront de 5 p. 100 cette année et l'année prochaine. Ceci signifie que le coût de l'alimentation montera d'autant à moins qu'il n'y ait une réduction draconienne du côté des producteurs. Il y aura une hausse des prix de l'alimentation si les salaires augmentent. Il n'y a rien dans le rapport qui indique que, d'après la majoration des prix et les frais généraux, le prix de l'alimentation ne continuera pas à croître. On y a inséré tout simplement certaines solutions nébuleuses pour dégager le gouvernement de la responsabilité d'un programme économique qui a engendré la plus grande inflation du monde occidental, sauf en ce qui concerne deux autres pays.

Le gouvernement cite l'exemple des États-Unis. Monsieur l'Orateur, les ménagères canadiennes aimeraient bien mieux faire face à la hausse des prix qui sévit aux États-Unis qu'à celle que nous subissons au Canada. Libre au ministre de ridiculiser notre parti parce que nous avons demandé au gouvernement d'envisager un plan qui a fonctionné plutôt qu'un autre dont personne n'est sûr qu'il serait efficace ni dans combien de temps. Même la représentante de Vancouver-Kingsway qui a présenté cette proposition au comité, et je dois dire qu'elle a travaillé ardûment au sein de ce comité...

Des voix: Bravo!

Une voix: Voilà le meilleur moment de votre discours.

M. Danforth: Même cette dame a exprimé des doutes sérieux dans sa propre proposition. Si les députés d'en face avaient été à la Chambre pour écouter ce qu'elle a dit, ils auraient compris qu'il faudrait tout un travail législatif pour assurer au gouvernement le contrôle absolu requis. Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas proposé, par la bouche de son ministre, de présenter un projet de loi. Il a dit qu'il allait faire étudier cette question par le cabinet.

M. Gray: Non, je n'ai pas dit cela.

M. Danforth: Le prix des denrées alimentaires continue de monter pendant que ces gens mènent d'interminables études. Si les citoyens de notre pays ont voix au chapitre, tous les députés d'en face disposeront bientôt d'amples loisirs pour étudier.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais accepter ce rapport intérimaire, convaincu qu'il ne représente pas le meilleur effort du comité. Le comité venait à peine d'entamer ses travaux, de se faire une idée des secteurs où rechercher les données élémentaires nécessaires pour un rapport valable lorsqu'il s'est vu acculer à soumettre ce rapport intérimaire dans un délai que le gouvernement lui-même a fixé à 60 jours seulement après le début de l'étude.

M. Gray: Et vous vouliez que le comité soit liquidé dans trois mois.

M. Danforth: Tout cela, monsieur l'Orateur, vient de l'exigence inacceptable formulée par le gouvernement [M. Danforth.]

d'un rapport intérimaire pour résoudre le problème des denrées alimentaires au Canada, ce qui est absolument impossible. C'est pourquoi nous n'accordons aucune confiance au comité, sachant d'ailleurs que le gouvernement, pris de panique, a voulu mettre sur le dos du comité l'entière responsabilité du contrôle des augmentations de prix de denrées alimentaires. Nous ne pouvions même pas, ces derniers 60 jours, poser une question à la Chambre sur ce que le gouvernement se proposait de faire en ce qui concerne l'augmentation des prix de l'alimentation parce qu'on nous aurait répondu qu'un comité permanent du Parlement étudiait cette question et avait été chargé de fournir un rapport.

Pour conclure, je voudrais dire que je ne peux appuyer ce rapport intérimaire; mais j'espère que le gouvernement dans sa sagesse permettra au comité de siéger encore; nous pourrons alors étudier ce problème d'une manière réaliste et établir un rapport qui signifie quelque chose pour les consommateurs canadiens.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, au début des séances du comité, lors d'entrevues radiophoniques au cours de la dernière quinzaine de mai, j'avais commencé par souligner le paradoxe que représentait la hausse des prix des aliments. Tout le monde, mais personne en particulier, était probablement à blâmer. Après environ deux mois d'audiences, de nombreux témoignages, bien des lettres et des mémoires, je demeure encore de cet avis. Un fait est certain: le prix des aliments monte. Nous n'avions pas besoin d'un comité pour nous l'apprendre. Ce que nous cherchions à savoir c'est s'il y avait un responsable et jusqu'à quel point celui-ci l'était.

J'ai écouté avec intérêt le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et je constate que son parti et les membres de son parti au comité acceptent cinq des six recommandations du premier rapport. Il n'existe pas de rapport majoritaire. Si l'on songe, monsieur l'Orateur, à ce comité constitué de 25 membres, dont dix conservateurs, dix libéraux, trois néo-démocrates et deux créditistes, je crois qu'il est louable et significatif qu'il ait formulé un rapport comprenant six recommandations dont cinq ont obtenu l'assentiment de tous les partis.

Les conservateurs préconisent l'imposition d'un blocage d'une durée de 90 jours, ce que le comité dans son ensemble n'a pas accepté et je le dis à titre personnel de membres de ce comité. On n'y a pas consenti de crainte de nuire à certaines gens du secteur alimentaire qui n'ont rien à se reprocher. On ne devrait pas bloquer les prix, les salaires, les dividendes ou les bénéfices dont jouissent certaines personnes. L'imposition automatique d'un blocage de 90 jours de tous les prix irait, je crois, à l'encontre des intérêts d'innocentes victimes en proie à la hausse des prix des aliments. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je n'ai pu accepter pareille proposition.

Bien que j'accueillerais volontiers la création d'une commission de révision des prix de l'alimentation, je voudrais qu'on la qualifie d'«indépendante». J'estime que